



INSCRIPTION ADMINISTRATIVE HORS-LIGNE

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER

PREMIERE INSCRIPTION

- Dossier d'inscription complété et signé
- Pièce d'identité / passeport et titre de séjour
- Attestation de CVEC à retirer auprès du CROUS (<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>)
- Relevé de notes officiel du baccalauréat tamponné par le lycée
- Attestations de réussite et/ou relevés de notes de tous les diplômes obtenus
- Responsabilité civile ou Assurance scolaire / extra-scolaire pour 2022/2023
- Photo d'identité format passeport
- Attestation de la JDC ou JAPD pour les étudiants français concernés
- Notification ou attestation de bourses 2022/2023 pour les étudiants concernés
- Preuve du paiement si règlement par virement
- Paiement sur place par carte bancaire ou chèque

RÉINSCRIPTION

- Attestation de CVEC à retirer auprès du CROUS (<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>)
- Responsabilité civile ou Assurance scolaire / extra-scolaire pour 2022/2023
- Notification ou attestation de bourses 2022/2023 pour les étudiants concernés
- Preuve du paiement si règlement par virement
- Paiement sur place par carte bancaire ou chèque

EN PLUS SELON LA SITUATION

- Étudiant en DU : Autorisation d'inscription signée par le responsable (sauf Europe Économique et Sociale)
- Étudiant inscrit en CPGE : Certificat de scolarité de la classe préparatoire
- Étudiant mineur : Autorisation des deux parents ou représentants à télécharger
- Étudiant en double inscription : Carte d'étudiant et quittance des droits
- Étudiant en programme d'échange : Autorisation du bureau des relations internationales

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

L'ÉDITION DU CERTIFICAT DE SCOLARITÉ SERA POSSIBLE UNIQUEMENT APRÈS LA VALIDATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Téléchargement des documents sur <https://economie.edu.umontpellier.fr/inscriptions/>

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement